

# Tables des taux d'allocation de base

## PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

Les taux d'allocation de base du Programme d'aide à l'emploi et au revenu sont établis par règlement et couvrent le coût des besoins essentiels. L'allocation de logement, le cas échéant, est versée EN PLUS de l'allocation de base (voir le *Guide de location et dépôt de garantie*). De même, le montant de 80 \$ par mois d'aide financière aux personnes handicapées n'est pas inclus dans les montants affichés ici et est versé aux personnes admissibles en plus de l'allocation de base.

Les taux qui figurent dans les tables qui suivent ne s'appliquent pas aux personnes qui vivent en chambre et pension,

dans un établissement de soins en résidence, dans un foyer communautaire, dans un foyer de soins personnels, à l'hôpital ou dans un établissement désigné. Les personnes qui résident dans une région du Manitoba qui se trouve à l'ouest du lac Winnipeg et au nord du 53° de latitude Nord, ou à l'est du lac Winnipeg et au nord du 51° 12' de latitude Nord, et qui vivent en situation de vie autonome, doivent se référer aux tables des taux de la région du Nord. **Pour plus de renseignements au sujet des allocations, les bénéficiaires sont priés de communiquer avec leur agent.**

### Personnes handicapées – Ménages d'un seul adulte

Nombre d'enfants	12 – 17 ans	7 – 11 ans	0 – 6 ans	Allocation de base aux personnes qui ne reçoivent pas d'allocation de logement	Allocation de base aux personnes qui reçoivent une allocation de logement (voir le <i>Guide de location et dépôt de garantie</i> )
0	0	0	0	295,90 \$	331,40 \$
1	1	0	0	480,30	515,80
	0	1	0	440,50	476,00
	0	0	1	408,30	443,80

*Fortifier les familles.  
Bâtir les communautés.*

# Tables des taux d'allocation de base

## PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

2	2	0	0	662,90	698,40
	0	2	0	583,30	618,80
	0	0	2	518,90	554,40
	1	1	0	623,10	658,60
	0	1	1	551,10	586,60
	1	0	1	590,90	626,40
3	3	0	0	834,10	869,60
	0	3	0	714,70	750,20
	0	0	3	618,10	653,60
	2	1	0	794,30	829,80
	2	0	1	762,10	797,60
	0	2	1	682,50	718,00
	1	2	0	754,50	790,00
	1	0	2	690,10	725,60
	0	1	2	650,30	685,80
	1	1	1	722,30	757,80

REMARQUE : Pour chaque enfant supplémentaire, ajouter mensuellement 189,20 \$ par enfant de 12–17 ans, 149,40 \$ par enfant de 7–11 ans et 117,20 \$ par enfant de 0–6 ans.

### Personnes handicapées – Ménages de deux adultes

Nombre d'enfants	12–17 ans	7–11 ans	0–6 ans	Allocation de base aux personnes <b>qui ne reçoivent pas</b> d'allocation de logement	Allocation de base aux personnes <b>qui reçoivent</b> une allocation de logement (voir le <i>Guide de location et dépôt de garantie</i> )
0	0	0	0	518,30 \$	553,80 \$
1	1	0	0	700,90	736,40
	0	1	0	661,10	696,60
	0	0	1	628,90	664,40
2	2	0	0	872,10	907,60
	0	2	0	792,50	828,00
	0	0	2	728,10	763,60
	1	1	0	832,30	867,80
	0	1	1	760,30	795,80
	1	0	1	800,10	835,60
3	3	0	0	1 061,30	1 096,80
	0	3	0	941,90	977,40
	0	0	3	845,30	880,80
	2	1	0	1 021,50	1 057,00
	2	0	1	989,30	1 024,80

# Tables des taux d'allocation de base

## PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

0	2	1	909,70	945,20
1	2	0	981,70	1 017,20
1	0	2	917,30	952,80
0	1	2	877,50	913,00
1	1	1	949,50	985,00

REMARQUE : Pour chaque enfant supplémentaire, ajouter mensuellement 189,20 \$ par enfant de 12–17 ans, 149,40 \$ par enfant de 7–11 ans et 117,20 \$ par enfant de 0–6 ans.

### Chefs de famille monoparentale

Nombre d'enfants	12–17 ans	7–11 ans	0–6 ans	Allocation de base aux personnes <b>qui ne reçoivent pas</b> d'allocation de logement	Allocation de base aux personnes <b>qui reçoivent</b> une allocation de logement (voir le <i>Guide de location et dépôt de garantie</i> )
0	0	0	0	255,40 \$	290,90 \$
1	1	0	0	431,30	466,80
	0	1	0	393,50	429,00
	0	0	1	380,50	416,00
2	2	0	0	604,70	640,20
	0	2	0	529,10	564,60
	0	0	2	491,10	526,60
	1	1	0	566,90	602,40
	0	1	1	516,10	551,60
	1	0	1	553,90	589,40
3	3	0	0	767,30	802,80
	0	3	0	653,90	689,40
	0	0	3	590,90	626,40
	2	1	0	729,50	765,00
	2	0	1	716,50	752,00
	0	2	1	640,90	676,40
	1	2	0	691,70	727,20
	1	0	2	653,70	689,20
	0	1	2	615,90	651,40
	1	1	1	678,70	714,20

REMARQUE : Pour chaque enfant supplémentaire, ajouter mensuellement 179,70 \$ par enfant de 12–17 ans, 141,90 \$ par enfant de 7–11 ans et 116,90 \$ par enfant de 0–6 ans.

# Tables des taux d'allocation de base

## PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

Adultes vivant seuls (sans enfant) et ménages de deux adultes (avec ou sans enfant)					
Nombre d'enfants	12-17 ans	7-11 ans	0-6 ans	Un adulte, sans enfant (voir le Guide de location et dépôt de garantie)	Deux adultes, avec ou sans enfant (voir le Guide de location et dépôt de garantie)
0	0	0	0	195,00 \$	344,90 \$
1	1	0	0		569,00
	0	1	0		529,20
	0	0	1		497,00
2	2	0	0		740,20
	0	2	0		660,60
	0	0	2		596,20
	1	1	0		700,40
	0	1	1		628,40
	1	0	1		668,20
3	3	0	0		929,40
	0	3	0		810,00
	0	0	3		713,40
	2	1	0		889,60
	2	0	1		857,40
	0	2	1		777,80
	1	2	0		849,80
	1	0	2		785,40
	0	1	2		745,60
1	1	1		817,60	

REMARQUE : Pour chaque enfant supplémentaire, ajouter mensuellement 189,20 \$ par enfant de 12-17 ans, 149,40 \$ par enfant de 7-11 ans et 117,20 \$ par enfant de 0-6 ans.

Fortifier les familles.  
Bâtir les communautés.